



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017 A 19 H 00

ORDRE DU JOUR

URBANISME :

Rapporteur : Yves AGUEDA

17-021 Dénomination de voie

Rapporteur : Julie ARIAS

17-022 Fournitures scolaires – année 2017

17-023 Transports scolaires – année 2017

Rapporteur : Lionel TARDIF

Budget principal de la Commune :

17-024 Approbation du compte de gestion 2016

17-025 Approbation du compte administratif 2016

17-026 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

17-027 Vote des taux des contributions directes pour 2017

17-028 Budget primitif 2017

17-029 Subventions aux associations – année 2017

17-030 Subvention au CCAS – année 2017

17-031 Subvention à l'Office de Tourisme – année 2017

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette » :

17-032 Approbation du compte de gestion 2016

17-033 Approbation du compte administratif 2016

17-034 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

17-035 Budget primitif 2017

Budget annexe « Office de tourisme » :

17-036 Approbation du compte de gestion 2016

17-037 Approbation du compte administratif 2016

17-038 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

17-039 Budget primitif 2017

Budget annexe « Notre Dame » :

17-040 Approbation du compte de gestion 2016

17-041 Approbation du compte administratif 2016

17-042 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

17-043 Budget primitif 2017

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : M. le Maire

17-044 Modification du tableau des effectifs – avril 2017

17-045 Délibération modificative – Indemnités allouées aux Elus

17-046 Délibération modificative – Rémunération du personnel saisonnier



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2017
A 19 H 00**

L'An deux mille dix-sept et le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six avril deux mille dix-sept, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Christine MORTELLIER qui avait donné pouvoir à M. Lionel TARDIF
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné pouvoir à M. Sébastien GROS
- Mme Paula TANCREDI qui avait donné pouvoir à M. Yves AGUEDA
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné pouvoir à M. Guy BELTRANDO
- Mme Marie NIGRI qui avait donné pouvoir à Mme Patricia HEYRAUD
- M. Gabriel TOBIAS qui avait donné pouvoir à M. Gérard LAUGIER
- Mme Angélique TORRES qui avait donné pouvoir à Mme Isabelle SANNA
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné pouvoir à Mme Christina MOREL
- M. Eric MONTAGARD qui avait donné pouvoir à M. Stéphane PAQUET
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné pouvoir
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné pouvoir

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

URBANISME

Rapporteur : Yves AGUEDA

17-021 – Dénomination de voie

CONSIDERANT que l'aménagement d'une liaison piétonne entre la Rue de la République et la Place du Champ de Mars, à travers la parcelle communale cadastrée section AA n°315, est la première action visible concrétisant la volonté municipale de redynamiser le centre-ville autour du projet de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative.

CONSIDERANT que, Jean-Pierre MARMOZ, architecte et adjoint dans notre municipalité, s'est impliqué sans compter dans l'étude et la mise en œuvre de ce projet,

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ de dénommer "Passage Jean-Pierre MARMOZ" l'espace piétonnier reliant la Rue de la République à la Place du Champ de Mars,

A DECIDÉ d'intégrer cet espace public dans la voirie communale.

SCOLAIRE

Rapporteur : Julie ARIAS

17-022 – Fournitures scolaires – année 2017

VU les prévisions des effectifs par classe pour l'année scolaire 2017/2018 arrêtées au 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

A FIXÉ ainsi qu'il suit les crédits de fournitures scolaires et administratives ainsi que les crédits spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des écoles de la Commune :

A/ Crédits de fournitures scolaires :

Les Directeurs d'écoles devront procéder à la répartition de ces attributions, en fonction du nombre d'élèves de chaque classe. En aucun cas, le montant ne devra être dépassé. Le choix des fournitures sera laissé à leurs soins ; une priorité devra cependant être accordée à l'achat de livres scolaires.

Ecoles	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Fournitures (38 €/élève)	Crédit Spécifique	Crédit livres (77 €/classe)	Crédit Anglais*	Crédit Psychobguae	Total par école
Marie Mauron (9) dont	9	230	8 740,00	200,00	770,00	220,00	266,00	10 628,00
Cliss (1 classe)	1	8	432,00					
Moulin de Laure	8	212	8 056,00		616,00	165,00		8 837,00
PINEDES	10	271	10 298,00		770,00	165,00		11 233,00
Baïsses	4	97	3 686,00		308,00	110,00	-	4 104,00
Lei Cigaloun	7	188	7 144,00		539,00	-	-	7 683,00
Sibourg	6	119	4 522,00		462,00	110,00	-	5 094,00
Total	45	1125	42 878,00	200,00	3 465,00	770,00	266,00	47 579,00

La somme de 47 579 € sera inscrite sur le compte 6067 « Fournitures Scolaires » au Budget de l'Exercice 2017

B/ Crédits de fournitures administratives :

Ecoles	Nbre de classes	Crédit papier 80 €/classe	Crédit Direction	Total
Marie Mauron	10	800,00	260,00	1 060,00
Moulin de laure	8	640,00	183,00	823,00
PINEDES	10	800,00	183,00	983,00
Baïsses	4	320,00	183,00	503,00
Lei Cigaloun	7	560,00	183,00	743,00
Primaire Sibourg	6	480,00	183,00	663,00
Total	45	3 600,00	1 175,00	4 775,00

La somme de 4 775,00 € sera inscrite sur le compte 6064 « Fournitures Administratives » au Budget de l'Exercice 2017

C/ Crédits d'abonnements (38 € par classe) :

Ecoles	Nbre de classes	Montant par classe	Total
Marie Mauron	10	38,00	380,00
Moulin de laure	8	38,00	304,00
PINEDES	10	38,00	380,00
Baïsses	4	38,00	152,00
Lei Cigaloun	7	38,00	266,00
Primaire Sibourg	6	38,00	228,00
Total	45	228,00	1 710,00

La somme de 1 710 € sera inscrite sur le compte 6182 « Documentation Générale et Technique » au Budget de l'exercice 2017

17-023 Transports scolaires – année 2017

VU les prévisions des effectifs par classe pour l'année scolaire 2017/2018, arrêtées au 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

A FIXÉ ainsi qu'il suit les crédits des transports scolaires des écoles de la Commune :

Ecoles	Nbre d'enfants	Montant par enfants	Total Voté
Marie Mauron	238	21	4 998,00
Moulin de laure	212	21	4 452,00
Sibourg	119	21	2 499,00
PINEDES	271	21	5 691,00
Baïsses	97	21	2 037,00
Lei Cigaloun	188	21	3 948,00
Total	1125	21,00	23 625,00

Les Directeurs d'écoles devront procéder à la répartition de ces attributions, en fonction du nombre d'élèves de chaque classe et dans la limite des crédits alloués.

La somme de 23 625 € sera inscrite sur le compte 6247 « Transport » au Budget de l'Exercice 2017

FINANCES

Rapporteur : Lionel TARDIF

Budget principal de la Commune

17-024 – Approbation du compte de gestion 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par Mme le Chef de service comptable pour l'exercice 2016,

A DECLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17-025 – Approbation du compte administratif 2016

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président,

VU le compte de gestion 2015 de la commune dressé par le trésorier principal et approuvé par la délibération n°16-020,

VU le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le trésorier principal et approuvé par la délibération n°17-024 du 13 avril 2017,

VU le compte administratif de l'exercice 2015, approuvé par la délibération n°16-021,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et du compte de gestion pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour, et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ELU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2016 de la Commune, Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2016 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

EXECUTION DU BUDGET			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
RECETTES						
	Titres réalisés	A	2 317 528,91	12 169 033,91	14 486 562,82	
DEPENSES						
	Mandats réalisés	B	4 102 577,21	11 558 643,58	15 661 220,79	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 (solde d'exécution brut)			C = A - B	- 1 785 048,30	610 390,33	- 1 174 657,97
RÉSULTAT DE CLOTURE 2015			D	342 082,71	1 105 875,18	1 447 957,89
dont part affectée à l'investissement			E			
RÉSULTAT DE CLOTURE 2016			F = C+D-E	- 1 442 965,59	1 716 265,51	273 299,92
RESTES A REALISER	DEPENSES	G	3 277 411,89			3 277 411,89
	RECETTES	H	4 341 736,74			4 341 736,74
RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2016			I = F-G+H	- 378 640,74	1 716 265,51	1 337 624,77

17-026 – Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

CONSIDERANT le déficit de clôture en section d'investissement pour un montant de 378 640.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A DECIDÉ d'affecter la somme de 378 640. 74 € au compte 1068 de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit 1 337 624.77 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

17-027 – Vote des taux des contributions directes pour 2017

Le rapporteur a indiqué aux membres du Conseil Municipal qu'il convenait de ne pas faire évoluer les taux d'imposition des trois taxes communales.

Il a proposé à l'assemblée de voter les taux des contributions directes pour 2017 comme suit :

- taxe d'habitation17,89 %
- taxe sur le foncier bâti26,25 %
- taxe sur le foncier non bâti90,12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ de voter ces taux des contributions directes.

17-028 – Budget primitif 2017

Après en avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget primitif de la commune, le Conseil Municipal, **par 24 voix Pour et 3 Abstentions (M. Eric MONTAGARD, M. Stéphane PAQUET et M. Dominique SALIBA),**

A ADOPTÉ le budget primitif de la commune, dont un tableau de vue d'ensemble est joint en annexe.

A PRECISÉ que ce budget primitif est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

17-029 – Subventions aux associations – année 2017

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU les demandes de subvention des associations de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix Pour, M. Sébastien GROS et M. Christophe FERRO, membres du Conseil d'Administration d'une association subventionnée, ne prenant pas part au vote,**

A ATTRIBUÉ, au titre de l'année 2017, des subventions aux associations selon le tableau de répartition ci-joint, pour un montant total de 416 283 €.

A PRECISÉ que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574, « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », du budget de la commune.

17-030 – Subvention au CCAS – année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ATTRIBUÉ une subvention de 148 460 € au Centre Communal d'Action Sociale,

A PRÉCISÉ que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS », du budget de la Commune.

17-031 – Subvention à l'Office de Tourisme – année 2017

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif 2017 adopté par délibération 17-028,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'Office de Tourisme, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 « subventions de fonctionnement aux Etablissements et services rattachés à caractère administratif », du budget de la Commune.

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette »

17-032 – Approbation du compte de gestion 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le Mme le Chef de service comptable pour l'exercice 2016,

A DECLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17-033 Approbation du compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ELU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2016 du parc d'activités de la Coudoulette, Monsieur le Maire s'étant retiré.

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2016 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Exécution du budget		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	A	0 €	0 €	0 €
DEPENSES	B	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice 2016	C=A-B	0 €	0 €	0 €
Résultat de la clôture de l'exercice 2015	D	0 €	142 830.60 €	142 830,60 €
Dont part affectée à l'investissement	E		0 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	F=C+D-E	0 €	142 830,60 €	142 830,60 €

17-034 – Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A APPROUVÉ de ne pas affecter de montant au compte 1068 de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit 142 830,60 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

17-035 – Budget primitif 2017

Après en avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget annexe du parc d'activité de la Coudoulette, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ADOPTÉ le budget annexe et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
VOTÉ	162 930,60 €	20 100,00 €
REPORTÉ		142 830,60 €
TOTAL SECTION	162 930,60 €	162 930,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
VOTÉ	20 000,00 €	20 000,00 €
REPORTÉ		
TOTAL SECTION	20 000,00 €	20 000,00 €

A PRÉCISÉ que ce budget annexe est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

Budget annexe « Office de tourisme »

17-036 Approbation du compte de gestion 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le Mme le Chef de service comptable pour l'exercice 2016,

A DECLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17-037 – Approbation du compte administratif 2016

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et du compte de gestion pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ELU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe « Office de Tourisme », Monsieur le Maire s'étant retiré.

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2016 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Exécution du budget		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	A	0 €	0 €	0 €
DEPENSES	B	0 €	4 738.63 €	4 738.63 €
Résultat de l'exercice 2016	C=A-B	0 €	- 4 738.63 €	- 4 738.63 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	D	0 €	15 072.10 €	15 072.10 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016	E=C+D	0 €	10 333.47 €	10 333.47 €

17-038 – Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A DECIDÉ de ne pas affecter de montant au compte 1068 de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit 10 333.47 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

17-039 Budget primitif 2017

Après en avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget annexe de l'office de tourisme, **le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ADOPTÉ le budget annexe de l'office de tourisme, dont la présentation générale est jointe en annexe.

A PRECISÉ que ce budget annexe est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

Budget annexe « Notre Dame »

17-040 – Approbation du compte de gestion 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le Mme le Chef de service comptable pour l'exercice 2016,

A DECLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17-041 – Approbation du compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ELU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe « lotissement Notre Dame », Monsieur le Maire s'étant retiré.

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2016 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

EXECUTION DU BUDGET			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
RECETTES						
	Titres réalisés	A	-	379 576,80	379 576,80	
DEPENSES						
	Mandats réalisés	B	370 083,80	374 155,88	744 239,68	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 (solde d'exécution brut)			C = A - B	- 370 083,80	5 420,92	- 364 662,88
RÉSULTAT DE CLOTURE 2015			D	700 000,00	- 24 720,08	675 279,92
dont part affectée à l'investissement			E		-	
RÉSULTAT DE CLOTURE 2016			F = C+D-E	329 916,20	- 19 299,16	310 617,04
RESTES A RÉALISER		DÉPENSES	G			
OU A MANDATER		RECETTES	H			
RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2016			I = F-G+H	329 916,20	- 19 299,16	310 617,04

17-042 Affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A DECIDÉ de ne pas affecter de montant au compte 1068 de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés » et de porter le déficit de fonctionnement dans sa totalité, soit 19 299,16 €, au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté ».

17-043 Budget primitif 2017

Après en avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget annexe du lotissement Notre-Dame, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ADOPTÉ le budget annexe du lotissement Notre-Dame, dont un tableau de synthèse est joint en annexe.

A PRECISÉ que ce budget annexe est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

17-044 Modification du tableau des effectifs – avril 2017

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte des mouvements de personnel (avancements de grade, départs en retraite, remplacements, mises en stage) ainsi que des besoins de la collectivité en matière de recrutement saisonnier, notamment pour le bon fonctionnement de la piscine municipale, des centres de loisirs et du centre technique municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 2 Abstentions (M. Eric MONTAGARD et M. Stéphane PAQUET),**

A DECIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 13 avril 2017 et annexé à la présente délibération.

17-045 Délibération modificative – Indemnités allouées aux Elus

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ que le montant des indemnités brutes mensuelles attribuées aux élus est désormais fixé comme suit :

M. le Maire :

Percevra une indemnité de fonction brute mensuelle égale 55 % du montant du traitement mensuel de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il reversera 52,16 % de son indemnité mensuelle comme suit :

- 6,91 % au premier adjoint ;

- 45,25 % aux conseillers municipaux délégués choisis par lui pour bénéficier d'une indemnité au titre de leurs fonctions.

Les Adjoints :

Percevront chacun une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 22 % du montant du traitement mensuel de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Chaque Adjoint reversera 73,98 euros de son indemnité brute mensuelle à partager de manière égale entre les Conseillers Municipaux choisis par M. le Maire.

Les Conseillers Municipaux délégués suivants :

- Mme Christina MOREL,

- M. Christophe FERRO,

Percevront chacun une indemnité de fonction brute mensuelle égale aux reversions de M. le Maire et de MM. les Adjoints.

A DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque exercice à l'article 6531 « Indemnités » du Budget de la Commune.

A PRECISÉ que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

17-046 Délibération modificative – Rémunération du personnel saisonnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A FIXÉ comme suit les indemnités journalières de personnels recrutés à titre temporaire pendant les vacances scolaires, en qualité de saisonnier, à savoir les animateurs et les rémunérations des surveillants de baignade :

Animateurs nécessaires à l'encadrement en centre de loisirs sans hébergement :

Animateur saisonnier diplômé : Forfait de 65 € bruts par jour,

Animateur saisonnier stagiaire : Forfait de 45 € bruts par jour,

Animateur saisonnier non diplômé : Forfait de 35 € bruts par jour.

Les forfaits journaliers intègrent les congés payés.

Il est instauré pour l'ensemble des animateurs saisonniers intervenant pendant la période estivale la mise en place d'une demi-journée de coordination obligatoire : Forfait de 20 € bruts.

Surveillant de baignade de la piscine municipale :

Surveillant de baignade (BEESAN) : 9ème échelon du grade d'éducateur des APS et l'octroi éventuel de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à 15 points si l'agent occupe des fonctions de chef de bassin ;

Surveillant de baignade (BNSSA) : 5ème échelon du grade d'éducateur territorial des APS.

A DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 012.

A DIT que pour répondre à des sollicitations ponctuelles, la collectivité pourra accepter en qualité de stagiaire des personnes désirant effectuer leur stage pratique obligatoire de préparation à un diplôme d'animation, sans que leur présence ne soit nécessaire pour l'encadrement des enfants des Accueils de loisirs. Dans ce cas, les stagiaires ne seront pas rémunérés.

A AUTORISÉ M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Michel MILLE
Maire de Lançon Provence

Sébastien GROS
Conseiller Municipal